**Avis du Conseil Municipal de la commune d’AUZEVILLE-TOLOSANE**

 **sur la 1ère révision du ScoT de la Grande Agglomération Toulousaine**

**Le Conseil Municipal de la commune d’Auzeville-Tolosane s’est réuni en séance ordinaire le jeudi 18 novembre 2016, à 20h30, à la mairie d’Auzeville-Tolosane.**

Au cours de cette séance il a été amené à examiner la 1ère révision du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine actuellement mis à l’enquête publique.

Il a plus particulièrement porté son attention sur la question de la cohérence urbanisme transport et les conditions de mise en œuvre de cette cohérence.

Il a constaté les très sérieuses insuffisances que présente cette 1ère révision du SCoT dans ce domaine et ce qu’il a analysé comme étant, de fait, un quasi abandon de la cohérence urbanisme – transport tout particulièrement dans certains secteurs de la ville intense qui doit absorber la majeure partie de l’accueil des populations nouvelles.

Or il s’agit là d’une question essentielle, tout à fait majeure, question pour laquelle des orientations fortes doivent être données. Ce qui n’est pas du tout le cas.

C’est ainsi que la desserte du secteur sud-est de l’agglomération toulousaine avec le prolongement de la ligne B de métro jusqu’à la Cadène, sur le site de l’innopole de Labège n’est plus du tout clairement identifiée. La manière dont cela est formulé laisse la porte ouverte à son abandon. Cela est absolument inacceptable.

Le SCoT ne remplit absolument pas les obligations qui sont les siennes pour prescrire des orientations fortes dans des domaines aussi essentiels que celui de l’urbanisme, des transports et de l’indispensable cohérence entre l’urbanisation tout particulièrement en ville intense et la nécessité d’une desserte en transports efficaces de ces secteurs de la ville intense qui accueillent l’habitat et le développement économique.

Bien que d’autres faiblesses de cette 1ère révision du SCoT seraient à souligner **le Conseil** **Municipal** **a considéré que les orientations trop vagues et très insuffisantes en matière de transport et l’abandon de fait de la cohérence urbanisme – transport dans des secteurs importants de la ville intense suffisaient très largement** **à donner un avis très négatif sur** **cette 1ère révision du SCoT.**

 **Pour le Conseil Municipal de la commune d’Auzeville-Tolosane**

 **Le Maire**

 **François-Régis VALETTE**

 Fait à Auzeville-Tolosane le vendredi 19 novembre 2016, à 16h00